

■ **Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances**

<b>SEMESTRE 1</b>												
<b>INTITULE et NATURE des UE et éléments constitutifs des UE</b>		<b>Volume horaire</b>			<b>Crédits Européens</b>	<b>Type d'examen</b>				<b>coefficients</b>		
						Session JANVIER		Session SEP				
		<i>CM</i>	<i>TD</i>	<i>Total</i>		<i>CC</i>	<i>CT</i>	<i>CC</i>	<i>CT</i>	coef CC	coef CT	<b>Total coef</b>
UE 1 ANALYSE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIERE	Droit de la responsabilité	21h		21h		Écrit 1h		Écrit 1h		1	1	
	Comptabilité analytique		28h	28h		Écrit		Report	1		1	
	<b>TOTAL UE 1</b>			<b>49h</b>	<b>7</b>						<b>2</b>	
UE 2 LES INSTITUTIONS SOCIALES : ÉVOLUTION ET FONCTIONNEMENT	Droit de la décentralisation	21h		21h		Écrit 1h		Écrit 1h		1	1	
	Politiques Sociales	21h		21h		Écrit 1h		Écrit 1h		1	1	
	<b>TOTAL UE 2</b>			<b>42h</b>	<b>7</b>						<b>2</b>	
UE 3 OUTILS DE COLLECTE ET D'ANALYSE DE L'INFORMATION	Statistiques	14h	21h	35h		Écrit 1h		Écrit 1h		1	1	
	Planification du recueil de données <i>(dont épreuve anticipée : 1/10ème note finale)</i>		35h	35h		Écrit		Report	1		1	
	<b>TOTAL UE 3</b>			<b>70h</b>	<b>8</b>						<b>2</b>	
UE 4 PSYCHOLOGIE SOCIALE	Psychosociologie du langage et de la communication	30h		30h		Écrit 1h		Écrit 1h		1	1	
	Communication et interaction	20h		20h		Écrit 1h		Écrit 1h		1	1	
	<b>TOTAL UE 4</b>			<b>50h</b>	<b>8</b>						<b>2</b>	
<b>TOTAL S1</b>			<b>211h</b>	<b>30</b>							<b>8</b>	

SEMESTRE 2														
INTITULE et NATURE des UE et éléments constitutifs des UE		Volume horaire				Crédits	Type d'examen				coefficients			
							Session JANVIER		Session SEPTEMBRE		coef CC	coef CT	Total coef	
		CM	TD	TP	Total		CC	CT	CC	CT				
UE 5 MÉDIATION	Pratiques sociales de la médiation	30h			30h			Écrit 1h		Écrit 1h				
	<b>TOTAL UE 5</b>				<b>30h</b>	<b>4</b>							<b>2</b>	
UE 6 DIFFÉRENTES APPROCHES DU TRAVAIL SOCIAL	Sociologie de l'éducation		24h		24h		Écrit		Report		1		1	
	Sociologie du développement social local et de la médiation		33h		33h		Écrit		Report		1		1	
	Sociologie du partenariat		27h		27h		Écrit		Report		1		1	
	<b>TOTAL UE 6</b>				<b>84h</b>	<b>5</b>							<b>2</b>	
UE 7 CONSTRUCTION DE PROJET	Démarche de construction de projet	14h			14h		Écrit		Report					
	Accompagnement collectif du mémoire et du rapport		23h		23h		ou							
	Travail coopératif			39h	39h		Oral							
	<b>TOTAL UE 7</b>				<b>76h</b>	<b>4</b>							<b>2</b>	
UE 8 PROJET TUTEURÉ	Mémoire							Dossier		Dossier		2	2	
	<b>Soutenance</b>							Oral*		Oral*		1	1	
	<b>TOTAL UE 8</b>					<b>9</b>							<b>2</b>	
UE 9 STAGE PRATIQUE	Rapport de stage							Dossier		Dossier				
	<b>TOTAL UE 9</b>					<b>8</b>							<b>2</b>	
<b>TOTAL S2</b>					<b>190h</b>	<b>30</b>							<b>10</b>	

\* Oral de 20 à 30 minutes

Le projet tuteuré consiste en un travail encadré, réalisé par l'étudiant à propos de son lieu de stage. Dans ce cadre, il s'agit pour l'étudiant ou le stagiaire en stage au sein d'une association ou d'une institution d'élaborer un diagnostic de territoire, de proposer des solutions et de mettre en œuvre un projet de développement local en accord avec les acteurs locaux.

Cette analyse conduira l'étudiant à s'inscrire dans une problématique et à utiliser des outils méthodologiques adaptés à la situation problème. Le projet tuteuré donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance orale.

Le stage pratique de 12 semaines.

#### ■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

**Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par le référentiel des études LMD.** (ce référentiel est disponible sur le site internet <http://www.u-bourgogne-formation.fr/licences-.html> et affiché dans le couloir des bureaux 123, bâtiment Lettres, au dessus du hall d'entrée)

**Les inscriptions aux examens** « inscriptions pédagogiques », (pour les sessions de janvier-juin et septembre) distinctes des inscriptions administratives, **sont obligatoires** et doivent être réalisées en début d'année universitaire au Bureau 255 (les dates seront précisées le jour de la pré-rentrée ou par voie d'affichage).

### ● **Sessions d'examen**

La session d'examens concernant les enseignements du 1er semestre a lieu à la fin de celui-ci (**Janvier**). La session d'examens concernant les enseignements du 2<sup>e</sup> semestre a lieu au mois de **Mai/Juin**. Pour chacune de ces deux sessions, la session de rattrapage a lieu au mois de **Septembre**. L'étudiant n'ayant pas validé son année à la première session repasse en deuxième session dans le ( ou les ) semestre (s) non acquis les matières inférieures à 10/20 des UE non validées. Il peut cependant conserver à **sa demande** le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

**Chacune des UE est validée par des notes de contrôle continu et (ou) par des examens terminaux :**

- **Les enseignements de CM** donnent chacun lieu à un examen écrit.  
**NB :** les CM de l'**UE 7 « Démarche de construction de projet »** (au semestre 2) donnent lieu à un contrôle continu.
- **Les enseignements de TD** donnent lieu à un contrôle continu de 1 heure, excepté l'**UE 7 « Construction de projet »** qui est un travail à remettre ou une présentation orale de 10 à 20 minutes basé sur l'avancée du mémoire. Quelles qu'en soient les modalités, ce contrôle continu conduit à l'obtention d'une note unique par matière.  
**NB :** les TD et les CM de « **Statistiques** » (UE 3 « Outils de collecte et d'analyse de l'information ») font l'objet d'un seul contrôle terminal.  
**Aucune épreuve de contrôle continu ne donne lieu à une session de rattrapage. Une absence de note en TD rend impossible le calcul de l'UE et de l'année** (sauf avis contraire du président de jury).
- **La présence aux enseignements (CM, TD et TP) est obligatoire.**

### ● **Règles de validation et de capitalisation :**

Selon les dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 17/11/99, **la licence professionnelle est attribuée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement (y compris stage et projet tuteuré) et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage (UE 8 et UE 9).**

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

